

MÉDIATEUR SOCIAL ACCÈS AUX DROITS ET SERVICES

Titre Professionnel du Ministère chargé du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion

■ MÉDIATEUR SOCIAL ACCÈS AUX DROITS ET AUX SERVICES, ACTEUR DU « MIEUX VIVRE ENSEMBLE »

Favoriser l'accès aux droits, prévenir les situations conflictuelles, accueillir et orienter les usagers, écouter et dialoguer, renouer les liens... **le Médiateur Social est un facilitateur des relations sociales du quotidien.**

Le médiateur social contribue aux diagnostics de la vie sociale de son territoire d'activité.

Le titre professionnel favorise l'accès à l'emploi et l'évolution professionnelle.

■ DIVERSITÉ D'EMPLOI DU MÉDIATEUR SOCIAL

■ **Le médiateur social** est un professionnel travaillant dans des associations, des collectivités territoriales, des établissements publics, des bailleurs sociaux (OPAC, OPHLM), des Groupements d'Intérêt Public, des entreprises...

Son activité s'exerce dans différents secteurs :

- **Le médiateur social dans l'espace public** s'occupe de rappeler les règles du vivre ensemble dans l'espace public (rue, quartiers...) : dialogue, recherche de solutions.
- **Le médiateur social dans les transports** vise à prévenir les situations de tension dans un espace clos. Facilement repérable, il a un rôle d'information et de pédagogie.
- **Le médiateur social dans le logement social** apporte sa présence dans les immeubles d'habitat social. Il aide à désamorcer et à résoudre les divers conflits de voisinage et de convivance.
- **Le médiateur dans les points d'information et les services publics** participe à l'animation d'un point d'accueil pour faciliter l'accès des habitants aux services publics (administrations, structures Emploi-Formation, La Poste...).
- **Le médiateur scolaire** travaille dans les écoles et les collèges des quartiers populaires. Il renforce les liens entre les familles et l'école.
- **Le médiateur de santé** facilite l'accès des personnes en difficulté auprès des services de santé.

■ CONTENU DE LA FORMATION

La formation prépare au Titre professionnel de **Médiateur Social Accès aux Droits et aux Services**, composé de trois Certificats de Compétences Professionnelles (CCP) :

- **CCP1- Contribuer à une veille sociale et participer aux réseaux professionnels d'un territoire**
- **CCP2- Assurer un service de médiation**
- **CCP3- Faciliter et organiser des activités supports à la médiation sociale**

■ RYTHME ET DURÉE DE LA FORMATION

- **de septembre à mars** : la formation alterne, au sein de la semaine, trois jours de cours et deux jours de stage
- **avril - mai** : deux mois de stage à temps plein
- **juin** : épreuves de certification du Titre professionnel de Médiateur Social Accès aux Droits et aux Services

Un accompagnement pédagogique personnalisé est proposé tout au long de l'année.

